

Questions fréquentes Orientation

Poursuite d'études

En fonction de votre situation, trouvez avec ces 4 schémas les possibilités de formations qui s'offrent à vous.

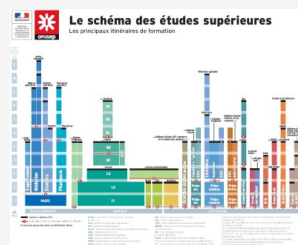


Schéma des études dans l'enseignement supérieur

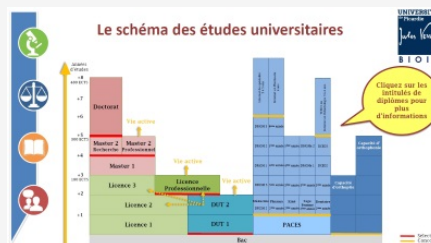


Schéma des études universitaires



Que faire après un Bac+2 ?



Que faire après un Bac+3 ?

La licence générale n'a pas vocation à vous insérer sur le marché de l'emploi. Elle représente un socle de connaissances nécessaire à votre poursuite d'études. Si vous souhaitez entrer dans la vie active avec un Bac+3, privilégiez une licence professionnelle.

[> En savoir plus sur les licences professionnelles](#)

La licence professionnelle n'a pas pour objectif la poursuite d'études. Si certains masters peuvent à la marge accepter des candidats issus de licences professionnelles, les chances d'être sélectionné sont moindres comparé aux diplômés de licences générales.

Oui, il est très vivement recommandé d'intégrer un master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) qui, proposé au sein des ESPE (Ecoles Supérieures de Professorat et de l'Education), a pour vocation de préparer aux concours de l'enseignement.

Pour intégrer le Master MEEF "Professeur des écoles" ou "Conseiller principal d'éducation", toutes les licences sont acceptées. En revanche, il vous faudra impérativement détenir une licence de la discipline que vous souhaitez enseigner pour intégrer un Master MEEF "Second degré".

[> En savoir plus sur les Masters MEEF](#)

Il est possible de bénéficier d'une période de **césure** : tout en restant inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, vous pouvez suspendre celle-ci temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil ou d'un établissement d'enseignement en France ou à l'étranger.

La césure est possible **de la première année de vos études supérieures à l'avant-dernière année** de votre formation.

Sa durée peut varier **de 6 mois** (débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire) **à une année universitaire**.

Elle peut prendre la forme d'une autre formation dans l'enseignement supérieur, d'un stage de 6 mois, d'un CDD, d'un Service civique, d'un engagement bénévole...

[> En savoir plus sur la Césure](#)

Réorientation

Au cours de votre parcours, votre projet a évolué ? Vous rencontrez des difficultés dans votre formation ? **Le droit à l'erreur existe ! Il n'est pas trop tard pour vous réorienter.** Cependant, ne vous précipitez pas dans cette démarche de réorientation.

Prenez le temps de réfléchir, et posez-vous certaines questions :

- Pourquoi souhaitez-vous changer de filière ?
- Quels sont les éléments négatifs qui vous poussent à prendre cette décision ? Est-ce le domaine de formation ou l'organisation des études qui ne vous conviennent pas ?
- Envisagez-vous de changer de projet professionnel ?

Et rappelez-vous que c'est le projet professionnel qui conditionne le projet de formation, et non l'inverse.

En 1ère année, des possibilités de réorientation existent dès septembre, et à partir du S2 en janvier.

> [Découvrez les possibilités de réorientation en 1ère année](#)

La priorité est de valider le semestre en cours. Vous êtes cependant redevable du semestre que vous n'avez pas suivi. Vous aurez la possibilité de valider celui-ci lors des sessions de rattrapage.

Si vous n'avez validé qu'un des deux semestres de l'année, vous intégrerez la L2 à la rentrée suivante et aurez à valider les U.E. manquantes.

Si la moyenne de vos deux semestres est d'au moins 10, votre année est validée.

Pour toute inscription en première année de licence, il faut passer par [ParcourSup](#), même si vous êtes déjà inscrit à l'université.

La saisie des vœux a lieu de mi-janvier à mi-mars, ou à partir de fin juin dans le cadre de la procédure complémentaire.

Si vous changez d'université, une fois votre candidature retenue, il vous faudra réaliser un transfert de dossier externe via [votre ENT](#) > [Administration](#) > [Transfert](#) avant de pouvoir procéder à votre inscription.

Si vous souhaitez vous réorienter à la rentrée prochaine vers une formation sélective type DUT ou BTS, **il vous faut passer par [ParcourSup](#) de mi-janvier à mi-mars.**

Ne cherchez pas vos anciens identifiants : il ne vous sera demandé que votre n° INE (Identifiant National Elève) et votre date de naissance.

Pensez à formuler plusieurs vœux pour optimiser vos chances d'être retenu. Veillez à ne pas vous y prendre à la dernière minute et à bien respecter les délais !

Vous avez dépassé la date limite pour saisir des vœux ?

Il vous reste la procédure complémentaire sur [ParcourSup](#), chaque année à partir de fin juin. Vous accéderez alors à la liste des formations pour lesquelles des places sont restées vacantes à l'issue de la première phase d'admission.

Choisir son métier et sa formation

Il est indispensable de commencer par réfléchir à votre projet professionnel, afin d'éviter une orientation par défaut ou de se rendre compte tardivement d'un mauvais choix de filière d'étude. **C'est le projet professionnel qui conditionne le projet de formation, et non l'inverse !**

Posez-vous d'abord ces questions :

- Quels sont vos centres d'intérêts, les choses que vous aimez et détestez faire en dehors des cours ?
- Quelles sont vos motivations, que recherchez-vous dans un métier ?
- Quels sont les secteurs d'activité qui vous attirent (lien liste des secteurs d'activité) ?
- Quelles sont les conditions de travail que vous aimeriez trouver dans un métier, et à l'inverse que vous voudriez éviter ?

En fonction de vos idées de projets professionnels, plusieurs types de formations s'offrent à vous. Identifiez celles qui vous correspondent le mieux au travers de ces questions :

- Envisagez-vous des études courtes (Bac+2 ou 3) ou des études longues (Bac+5 ou plus) ?
- Quel degré de professionnalisation attendez-vous de votre formation ?
- Etes-vous prêt à changer de ville ou de région pour suivre une formation de votre choix ?
- Avez-vous la possibilité de financer une formation payante ?

Commencez en partant d'un secteur d'activité pour découvrir les métiers correspondants. L'objectif est d'élargir à d'autres métiers que ceux auxquels vous auriez déjà pensé.

Voici quelques sources de documentation fiables et actualisées sur Internet :

- [Onisep](#)
- [Carif-Oref Hauts-de-France](#)
- [Oriane](#)
- [Portail de la Fonction publique](#)
- [Le kiosque en ligne](#) vous permet d'accéder en ligne à toutes les publications nationales et régionales de l'ONISEP au format flipbook (livre numérique), en tapant l'identifiant **255337** et le mot de passe **vpw3qg0o**.

D'autres démarches comme les rencontres de professionnels et les stages de découverte peuvent vous permettre de préciser votre connaissance des métiers et vous aider dans vos choix.

> [En savoir plus sur les stages](#)

En tant qu'étudiant à l'UPJV, vous avez accès **dès la L1** aux conventions de stage de l'université sur votre ENT, que ce soit pour un stage obligatoire dans le cadre de votre année d'étude, ou **pour un stage facultatif de découverte d'un métier**.

> [En savoir plus sur les stages](#)

Avant d'arrêter votre choix sur une formation ou un établissement, renseignez-vous bien sur le fonctionnement de l'établissement, la reconnaissance des diplômes proposés, les modes de sélection, le contenu de la formation, les possibilités de stages ou d'alternance (durée, rythme...), les débouchés, l'insertion des anciens diplômés, le coût de la formation et les possibilités de financement.

Voici quelques bases de données fiables et actualisées sur Internet :

- [Les formations de l'UPJV](#)
- [Trouver un master](#)
- [Les formations en Hauts-de-France](#)
- [Les formations sur la France entière](#)

Des enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle et de master de l'UPJV sont réalisées chaque année par l'Observatoire de la DOIP.

Les diplômés sont interrogés 30 mois après la fin de leur formation sur leur situation professionnelle.

Certaines données peuvent vous être communiquées pour vous aider dans votre choix de poursuite d'études : métier exercé, type de contrat, profil d'employeur, département d'exercice, salaire...

Pour cela, prenez rendez-vous à la [DOIP](#) sur place (rue Frédéric Petit - centre ville) ou par téléphone au **03 22 80 81 39**.

> [En savoir plus](#)

Pour les étudiants de PACES :

> **Il existe une passerelle pour intégrer la Licence 2 "Sciences Pour la Santé" :**

- Si vous avez une note égale ou supérieure à 10 à au moins l'un des concours, vous pouvez intégrer directement la L2.
- Si vous avez une note supérieure ou égale à 9 au classement indifférencié et êtes sur liste complémentaire à au moins l'un des concours, une validation d'étude vous permet d'intégrer directement la L2.

- Si vous avez une note supérieure ou égale à 9 au classement indifférencié et n'êtes pas sur liste complémentaire aux différents concours, votre dossier fera l'objet d'un examen par une commission pédagogique qui étudiera vos résultats.

Dans tous les cas, formulez votre demande sur [e-Candidat](#) avant le 30 juin.

Pour les étudiants de DUT GEA et TC :

Afin de poursuivre en **L3 de Gestion à l'IAE** d'Amiens, vous êtes dispensé de l'épreuve écrite du SCORE IAE-Message dès lors que vous avez obtenu plus de 12 de moyenne au S3.

Dix expérimentations dans l'accès aux études de santé vont voir le jour aux rentrées 2017 et 2018. Elles auront lieu dans les universités d'Aix-Marseille, Angers, Brest, Caen, Grenoble, Lyon 1, Reims, Rennes 1, Tours et Créteil, qui toutes vont proposer des alternatives à la PACES.

> [En savoir plus](#)

Les diplômés de Masters et écoles d'ingénieur peuvent demander à intégrer les 2ème ou 3ème années d'études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de sage-femme. La demande doit se faire au plus tard le 31 mars de chaque année.

> [Lire l'arrêté du 24 mars 2017](#)

Inscription en formation

> Pour des DUT, BTS, prépas :

Il vous faudra passer par [ParcourSup](#).

Après avoir formulé vos vœux sur Parcoursup, vous aurez à constituer des dossiers de candidature comprenant vos résultats de classes de première et terminale (les notes comme les appréciations seront examinées) et une lettre de motivation, explicitant les raisons de votre choix de formation et votre projet professionnel.

> Pour des licences professionnelles et des masters :

De février à juin, vous aurez à retirer et compléter des dossiers de candidature depuis les sites internet des universités (à l'UPJV, via la plateforme [e-Candidat](#)). Il vous faudra détailler votre parcours de formation antérieur qui doit être en cohérence avec la formation visée (contenu des formations suivies, notes obtenues...), et joindre une lettre de motivation, explicitant les raisons de votre choix de formation et votre projet professionnel. Il est alors important de bien valoriser vos expériences en lien avec cette formation (stages, emplois...).

> Pour des écoles :

Soyez très vigilant aux dates d'inscription aux concours d'entrée qui sont souvent tôt dans l'année.

Chaque école a ses propres modalités de sélection. Renseignez-vous bien sur les épreuves écrites et orales, sur ce qu'il vous faudra préparer et réviser.

Assurez-vous d'abord des éventuelles sélections (dossier de candidature, entretien...) et réalisez le cas échéant votre dossier de candidature.

Une fois retenu, il vous faudra réaliser **un transfert de dossier externe** via [votre ENT > Administration > Transfert a](#) vant de pouvoir procéder à votre inscription.

Les écoles procèdent à des sélections sur concours ou sur dossier et entretien. Chaque école ayant ses propres modalités de sélection et son propre calendrier, il est important de bien se renseigner.

Attention aux dates-limites à respecter aussi bien en ce qui concerne les inscriptions que les retours de dossiers de candidature, qui peuvent avoir lieu avant même le mois de janvier !

Ne vous limitez jamais à une seule candidature : 3 candidatures est un minimum pour optimiser ses chances ! Enfin, constituer et envoyer son dossier de candidature n'est qu'une 1ère étape : il faut penser à relancer en cas d'absence de nouvelles, se préparer aux éventuels entretiens...

Besoin d'aide ?

Vous vous interrogez sur vos choix d'orientation, sur votre parcours d'études ? Vous souhaitez découvrir des métiers, des formations, en lien avec vos centres d'intérêts ? **Prenez rendez-vous avec un chargé d'orientation de la DOIP.**

Tout au long de l'année et de vos études, vous pouvez être conseillé dans la définition de votre projet professionnel et de votre parcours de formation.

DOIP -Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

10 rue Frédéric Petit - 80048 AMIENS

Tél : 03 22 80 81 39 - doip@u-picardie.fr

[facebook.com/UPJV.DOIP](https://www.facebook.com/UPJV.DOIP)

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h45 à 12h15 et 13h30 à 16h30 et le vendredi : 8h45 à 12h15 et 13h30 à 16h